

COVID-19 : LA SOLIDARITÉ AVANT TOUT

Face aux mesures prises par les autorités pour limiter la propagation du virus COVID-19, des mouvements et des gestes de solidarité naissent afin d'aider les personnes en difficultés. Cette situation inédite laisse place à l'esprit d'entraide.

La ville de La Ferté-sous-Jouarre a notamment mis en place plusieurs dispositifs pour protéger les populations vulnérables et de renforcer les moyens.

PROGRAMME « ATTENTIFS ET SOLIDAIRES ENSEMBLES » DU CCAS

Numéro du dispositif : **06 71 01 59 43**

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, a mis en place une permanence téléphonique de 9h à 17h30 à destination des personnes isolées et vulnérables. Ce dispositif est un service d'écoute et de soutien pour les plus vulnérables d'entre nous.

Ce numéro donnera les informations nécessaires et proposera à chaque appelant la mise en relation avec un membre du Conseil Municipal habitant son quartier ou le plus proche de chez lui, pour l'accompagner et l'aider concrètement (courses, renseignements, écoute). Vous pouvez appeler ce numéro pour signaler des personnes âgées ou fragiles qui aurait besoin d'aide et transmettre ce numéro à toute personne dans le besoin.

- Le CCAS maintient ses services de portage des repas.
- Le CCAS reste également à votre disposition par [E-mail](#)

SOUTENIR LES EHPAD FERTOIS

Les résidents des EHPAD subissent le même confinement que l'ensemble de la population française, mais il s'annonce très rude pour nos seniors. Malgré les nombreuses activités déployées par le personnel de ces établissements, ils restent loin de leurs proches et se sentent oubliés.

Pour lutter contre cet isolement l'EHPAD La Meulière de la Marne lance un appel à solidarité. Dessins, mots d'encouragement, lettres et toutes autres intentions sont les bienvenues ! Cela leur rappellera qu'ils ne sont pas oubliés de tous.

Pour participer, envoyez vos créations et courriers par [E-mail](#).

DISPOSITIF D'AIDE AUX PERSONNES SANS DOMICILE FIXE

La ville de La Ferté-sous-Jouarre applique les directives du Ministère de la Ville et du Logement ainsi que les recommandations de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Le Gouvernement est mobilisé avec les associations afin de mettre à l'abri les personnes sans domicile fixe pendant le confinement. Il faut par ailleurs les mettre à l'abri dans des conditions spécifiques. Il privilégie notamment des centres avec des chambres individuelles. Des hôtels ont été réquisitionnés.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter



Copyright 2020 Mairie de La Ferté-sous-Jouarre

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies. [cliquez ici](#).

[Why is this happening to me?](#)